



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°952) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ ET POLE
DOCUMENTAIRE A L'ASSOCIATION «
RAINBOW SYMPHONY ORCHESTRA » A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-24-221
EN DATE DU 03 JUILLET 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Pour extrait conforme, **VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Rainbow Symphony Orchestra » représentée sa présidente, Madame Juliette BELLIARD, domiciliée 63 rue Beaubourg, 75003 Paris, d'organiser des répétitions en salle Berlioz, le 27 avril 2024 de 10h00 à 17h45 ; au Pôle Documentaire, le 18 mai 2024 de 10h00 à 13h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Rainbow Symphony Orchestra » représentée par sa présidente, Madame Juliette BELLIARD, domiciliée 63 rue Beaubourg, 75003 Paris, une convention de location de salle, pour un montant de 259 € TTC (deux-cent-cinquante-neuf euros) pour les frais de location, afin d'organiser des répétitions en salle Berlioz, le 27 avril 2024 de 10h00 à 17h45 ; au Pôle Documentaire, le 18 mai 2024 de 10h00 à 13h00

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240703-lmc1H11867H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/07/2024
Date de Publication : 04/07/2024